

SOMMAIRE



Le mot du maire	Page 2
Les élections municipales	Page 3
Les fonctions de vos élus	Page 5
Informations pratiques	Page 10
Informations communales	Page 18
Les communiqués du Maire	Page 24
La vie de vos associations	Page 26
Quelques éléments historiques	Page 35
Jeux.....	Page 39

LE MOT DU MAIRE



Lors des élections du 9 mars 2008, vous avez élu une équipe municipale qui vous a proposé un programme pour les six années à venir.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez accordée et veillerons à tout mettre en œuvre pour mener à bien tous nos projets.

Le conseil municipal m'a élu Maire de Bérus et m'a ainsi confié la responsabilité des affaires de la commune. Je sais que la tâche est lourde et prenante, je m'efforcerai de l'assurer loyalement et en toute transparence avec l'équipe qui m'entoure.

Mon souhait a été de créer des conditions permettant que la gestion de la commune soit collective. Afin d'associer le plus possible les conseillers aux projets et à la gestion de la commune, nous avons réparti, de la façon la plus large possible, les participations aux différentes commissions communales et intercommunales.

J'ai également confié des responsabilités aux deux adjoints en attribuant à chacun une délégation, ce qui a pour double effet de répartir les charges de travail et d'impliquer chacun dans son domaine.

L'équipe s'organise, les nouveaux conseillers aidés par les plus anciens se familiarisent avec les dossiers en cours, le travail sur les projets est prévu d'ici la fin de l'année.

La commission « Journal et informations » qui a préparé ce 26^{ème} numéro de l'Echo de Bérus, vous propose des informations sur l'organisation du conseil municipal, les budgets, les projets et diverses recommandations.

Bérusiennes et Bérusiens, soyez assurés de mon dévouement pour le développement et le « bien vivre » à Bérus.

Gille LAMARE

LES ELECTIONS MUNICIPALES

LES RESULTATS

- Inscrits : 361
- Abstentions : 127 (35 %)
- Votants : 234 (64 %)
- Exprimés : 228 (63 %)
- Blancs et nuls : 6 (1 %)

Les élus

- Laurent ROWLAND (207 voix)
- Joël FORGET (206 voix)
- Sylvie THOMAS (206 voix)
- Gérard EVETTE (204 voix)
- Anne-Sophie GAUGAIN (202 voix)
- Gérard DURAND (201 voix)
- Alain BEDOUET (196 voix)
- Marie-Thérèse LOUVEL (192 voix)
- Josiane DOUDIEUX (190 voix)
- Gille LAMARE (187 voix)
- Gilbert GOSSET (185 voix)

VOS ELUS

2

4

6

8

10

11



1

3

5

7

9

1

G rard DURAND (*La Feuill re*)

2

Alain BEDOUET (*La Pi ce*)

3

Gilbert GOSSET (*La Palestine*)

4

Anne-Sophie GAUGAIN (*Les Rablais*)

5

Josiane DOUDIEUX (*Boisdeffre*)

6

Gille LAMARE (*La Palestine*)

7

Sylvie THOMAS (*La Miottierre*)

8

Laurent ROWLAND (*La No e*)

9

Marie-Th r se LOUVEL (*rue Principale*)

10

G rard EVETTE (*La Grissonni re*)

11

Jo l FORGET (*route des Bois de Vaux*)

LES FONCTIONS DE VOS ELUS

Gérard EVETTE, 1^{er} Adjoint, a la responsabilité des travaux et de l'encadrement de notre employé communal Didier GALPIN.

Marie-Thérèse LOUVEL, 2^{ème} Adjoint, a la charge des bâtiments communaux et de l'encadrement de Sylvie BATONNIER employée communale assurant la garderie scolaire, les travaux ménagers et la location de la salle des fêtes.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU MAINE NORMAND

↳ DELEGUES COMMUNALES

Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none">• Gérard EVETTE• Gille LAMARE	<ul style="list-style-type: none">• Marie-Thérèse LOUVEL• Laurent ROWLAND

↳ MEMBRES DES COMMISSIONS

- Développement économique : Gille LAMARE
- Evaluation des transferts de charges : Sylvie THOMAS
- Ordures ménagères : Gérard EVETTE
- Tourisme, Culture : Marie-Thérèse LOUVEL
- Voirie : Laurent ROWLAND

↳ MEMBRES DES GROUPES DE TRAVAIL

- Service Public d'Assainissement non collectif : Gérard EVETTE

REPRÉSENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

↳ SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES D'INTERET INTERCOMMUNAUTAIRE DE ROUESSE-FONTAINE

Titulaire	Suppléant
<ul style="list-style-type: none">Gille LAMARE	<ul style="list-style-type: none">Gérard EVETTE

↳ CENTRE SOCIAL DE OISSEAU LE PETIT

- Comité de pilotage "Petite enfance" : Gille LAMARE
- Comité de pilotage "Temps libre" : Gille LAMARE

DELEGUES ET COMMISSIONS DE LA COMMUNE DE BERUS

↳ S.I.V.O.S. DU ROSAY DU NORD

Titulaires	Suppléant
<ul style="list-style-type: none">Josiane DOUDIEUXGille LAMARE	<ul style="list-style-type: none">Sylvie THOMAS

↳ S.I.V.O.S. COLLEGE D'ANCINNES

Titulaire	Suppléant
<ul style="list-style-type: none">Gille LAMARE	<ul style="list-style-type: none">Josiane DOUDIEUX

↳ S.I.A.E.P. DE CHAMPFLEUR

Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none">Gérard EVETTEJoël FORGETGilbert GOSSET	<ul style="list-style-type: none">Alain BEDOUETLaurent ROWLAND

↳ S.I.A.E.P. DE GESNES LE GANDELIN

Titulaires	Suppléant
<ul style="list-style-type: none"> • Gilbert GOSSET • Marie-Thérèse LOUVEL 	<ul style="list-style-type: none"> • Laurent ROWLAND

↳ CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.)

Collège des Elus	Collège des Agents
<ul style="list-style-type: none"> • Gille LAMARE 	<ul style="list-style-type: none"> • Josie PROVOST

↳ COMMISSION PERMANENTE D'APPEL D'OFFRES

Président	Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none"> • Gille LAMARE 	<ul style="list-style-type: none"> • Gérard EVETTE • Gilbert GOSSET • Marie-Thérèse LOUVEL 	<ul style="list-style-type: none"> • Alain BEDOUEY • Gérard DURAND • Sylvie THOMAS

Sont également membres :

- Monsieur le Directeur Départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
- Monsieur le Receveur municipal
- Monsieur le Maître d'œuvre ou son représentant

↳ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Président	Membres du conseil municipal	Membres nommés par le Maire
<ul style="list-style-type: none"> • Gille LAMARE 	<ul style="list-style-type: none"> • Josiane DOUDIEUX • Gilbert GOSSET • Marie-Thérèse LOUVEL • Laurent ROWLAND 	<ul style="list-style-type: none"> • Gisèle BRIERE⁽¹⁾ • Marie-France JULIEN⁽²⁾ • Patrick LEFROU⁽³⁾ • Edward PROCOLAM⁽⁴⁾

- ⁽¹⁾ Représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales
- ⁽²⁾ Représentante des Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- ⁽³⁾ Représentant des Associations de personnes handicapées
- ⁽⁴⁾ Représentant des Associations de retraités et des personnes âgées

↪ COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Président	Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none">Gille LAMARE	<ul style="list-style-type: none">Alain BEDOUETJosiane BELLESSERTPatrice CHAUVELDenis JULIENMarie-Thérèse LOUVELHors Commune : Jacques DEGARDIN (BETHON)	<ul style="list-style-type: none">Claudette AMALFITANOClaude CHEVALLIERGérard DURANDJean-Pierre POIRIERSylvie THOMASHors Commune : Lucien VAILLANT (HESLOUP)

↪ DELEGUES DANS LES ASSOCIATIONS COMMUNALES

- Association des Anciens combattants : Gérard DURAND
- Club des Aînés Ruraux : Josiane DOUDIEUX
- Comité des Fêtes : Anne-Sophie GAUGAIN

↪ COMMISSIONS COMMUNALES DIVERSES

❖ URBANISME

- Gérard DURAND
- Gérard EVETTE
- Joël FORGET
- Gilbert GOSSET
- Laurent ROWLAND

❖ BATIMENTS COMMUNAUX - VOIRIE

- Gérard DURAND
- Gérard EVETTE
- Gilbert GOSSET
- Marie-Thérèse LOUVEL
- Laurent ROWLAND

❖ ASSAINISSEMENT

- Gérard DURAND
- Gérard EVETTE
- Gilbert GOSSET
- Marie-Thérèse LOUVEL
- Laurent ROWLAND

❖ FINANCES - BUDGETS

- Anne-Sophie GAUGAIN
- Marie-Thérèse LOUVEL
- Laurent ROWLAND
- Sylvie THOMAS

❖ INFORMATIQUE : DEVELOPPEMENT ET MATERIEL

- Joël FORGET
- Laurent ROWLAND

❖ INFORMATIONS - JOURNAL

- Josiane DOUDIEUX
- Joël FORGET
- Sylvie THOMAS
- Laurent ROWLAND

↳ DÉLÉGUÉS ET CORRESPONDANTS DIVERS

- **Défense** : Alain BEDOUET
- **Sécurité Routière** : Marie-Thérèse LOUVEL
- **Sécurité Civile** : Gille LAMARE

INFORMATIONS PRATIQUES

SERVICES DIVERS

↳ MAIRIE

☎ : 02.33.26.83.33

📠 : 02.33.82.00.70

@ : mairie-berus@wanadoo.fr

🕒 : Horaires d'ouverture

- Mardi 17 h 00 - 19 h 30
- Mercredi 10 h 00 - 12 h 00
- Jeudi 15 h 00 - 18 h 00
- Vendredi 9 h 00 - 12 h 00

🕒 : Permanences des élus

Monsieur le Maire et ses adjoints reçoivent sur rendez-vous.

🗑️ : Personnel communal

- **Service administratif** : Josie PROVOST
- **Service technique** : Sylvie BATONNIER et Didier GALPIN

↳ ASSISTANTE SOCIALE

Madame LAGUESSE-MADELIN

Service Social

72610 OISSEAU LE PETIT

☎ : 02.33.82.19.32

↳ TRANSPORT POUR LES PERSONNES AGÉES



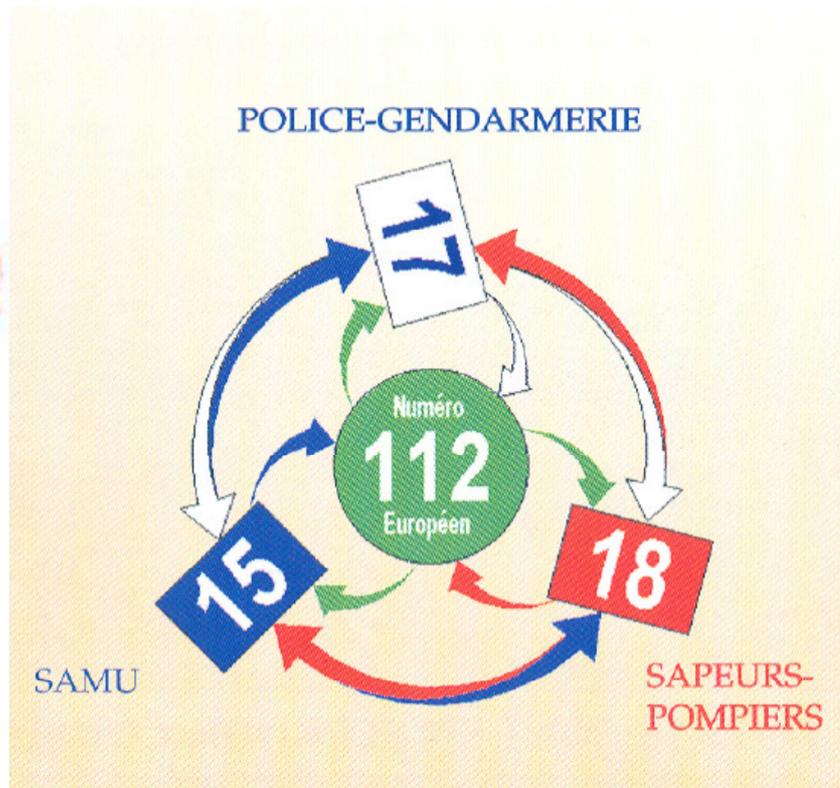
Dans le cadre du C.C.A.S., les personnes âgées qui ne peuvent pas se déplacer seules peuvent bénéficier tous les quinze jours d'un service de transport par taxi, notamment le jeudi, jour du marché à Alençon.

Contactez Pascal COURTIOUX au 02.33.27.76.51 pour plus d'informations.



↳ RAPPEL DES NUMEROS POUR LES URGENCES

En cas d'urgence
qui dois-je appeler ?



Le 112 est le numéro unique d'appel d'urgence permet partout en France et dans l'Union Européenne d'accéder aux secours quel que soit l'accident ou le sinistre.

Il est accessible d'un téléphone fixe ou d'un téléphone portable.

Le **SAMU d'Alençon** peut être appelé directement en composant le **02 33 32 75 75**, ce qui réduit le temps d'appel et évite que le 15 de la Sarthe rebascule l'appel sur l'Orne.



N'oubliez pas !

- 📞 De donner l'adresse précise et le nom de la commune.
- 📞 De ne jamais raccrocher le premier.
- 📞 De rester à côté de la victime.
- 📞 Que vous pouvez pratiquer si vous les connaissez, les **gestes simples** qui peuvent sauver une vie.

Attention !

Pour éviter les appels malveillants tous les appels sont enregistrés

↪ **CENTRE SOCIAL RURAL DU CANTON DE SAINT PATERNE**

"Les Champs Roux"

72610 Oiseau le Petit

☎ : 02.33.82.19.20

📠 : 02.33.82.19.21

Accueil du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

↪ **CULTE**



Abbé Adrien CRÉTOIS

Le Presbytère

72130 FRESNAY SUR SARTHE

☎ : 02.43.97.21.28

📞 : 06.71.76.90.08

Les informations paroissiales paraissent dans SARTHE Magazine, journal des paroisses catholiques, distribué dans tous les foyers.

SYNDICATS DES EAUX

↪ **SAEP GESNES-LE-GANDELIN**

Pour les secteurs de la Rivière, la Motte, la Noëe, la Palestine, la Croix et une partie de la route des Bois de Vaux :

32 rue Madeleine 72130 Gesnes le Gandelin

☎ : 02.33.26.97.35

↪ **S.I.A.E.P CHAMPFLEUR**

Pour les autres secteurs :

23 route du Mans 72610 Arçonnay

☎ : 02.33.31.83.91 - 📞 : 06.07.64.05.74 - 📞 : 06.78.43.62.49



BOULANGERIE



Monsieur BIHEUX, Boulanger à Oisseau Le Petit,

fait sa tournée entre 9 h 00 et 10 h 00

le mardi, mercredi et samedi.



ORDURES MENAGÈRES

↳ RAMMASSAGE DES « ENCOMBRANTS »



Les "objets encombrants" sont des objets volumineux (de moins de 50 Kg) provenant des ménages, tels que les meubles, matelas, vélos, ferrailles, fonds de greniers généralement quelconques, et dont les dimensions sont telles qu'ils ne peuvent être déposés dans les containers de collecte.

☛ **Ne sont pas pris en compte sous le vocable**

"d'encombrants" :

- Les **déchets verts** → à composter ou à emmener en déchèterie.
- Les **déblais, gravats, décombres, bois, et autres débris** → à déposer en déchèterie.
- Les **déchets spécifiques à risque** ou infectés provenant des établissements de soins → collecte spécifique et traitement par incinération.
- Les **déchets spéciaux** qui, en raison de leur inflammabilité ou de leur toxicité (engrais végétaux et produits phytosanitaires, colle, détergents, pots de peinture, batteries...) ne peuvent être éliminés par les mêmes voies sans créer des risques pour les biens, les personnes et l'environnement → à déposer en déchèterie.
- Les déchets faisant l'objet **d'obligation de reprise** comme les pneus, les médicaments... → à amener aux vendeurs
- Les **déchets électroniques ou électriques** : Télévisions, micro-ordinateurs, magnétoscopes, lecteurs DVD, petit électroménager → à déposer en déchèterie.

Sur la commune une collecte des encombrants

en porte à porte se déroulera :

le 1^{er} octobre 2008 et le 3 décembre 2008

🔔 N'oubliez pas de les sortir la veille !

↳ LES ORDURES MENAGÈRES RÉSIDUELLES



Leur ramassage se fait unilatéralement, le **mercredi** après midi entre 15 h 45 et 17 h 45 approximativement.

En 2007, 104 tonnes ont été collectées sur la commune de Bérus.

Pour des questions d'hygiène et de propreté, il est vivement conseillé de ne sortir les sacs que le matin même du ramassage.

Afin de maîtriser au mieux les dépenses et par conséquent le montant de la redevance, il est impératif, de réduire au maximum, les tonnages de ces déchets résiduels.

La Communauté des communes a mené une campagne, afin de promouvoir le compostage individuel, en mettant, gratuitement, à disposition des foyers, un composteur avec une notice explicative. Une quantité, non négligeable des déchets résiduels, facilement recyclables par ce procédé n'ira plus dans nos sacs poubelles.

Les Bérusiens ont été très sensibles à cette campagne, à ce jour, plus de 64 % d'entre eux ont accepté d'utiliser les composteurs. Les foyers qui ne sont pas encore équipés et qui souhaitent pratiquer le compostage, doivent contacter la mairie.

Dans l'intérêt de tous et dans le cadre de la politique de développement durable, il est souhaitable que chaque habitant adopte un comportement favorable à la bonne marche de ces mesures.

↳ LE TRI SÉLECTIF UN GESTE SIMPLE... ALORS POURQUOI JETER QUAND ON PEUT RECYCLER...

Notre commune dispose de deux aires de propreté :

- l'une sur la masse communale sortie du bourg,
- l'autre au Hameau de la Feuillère.

Si les containers sont pleins, le signaler à la Mairie. Mais surtout, ne déposez pas vos déchets auprès des containers. En aucun cas vous ne devez déposer « d'encombrants » près des containers de tri sélectif.



La fréquentation de ces espaces est croissante d'année en année, mais des efforts restent à faire au niveau de la qualité du tri.

En effet, 7,40% du tonnage papier et surtout 28,21% du tonnage plastique sont refusés pour non-conformité.



Bouteilles en verre
 sans bouchon ni capsule
Bocaux en verre
 sans couvercle



Ne pas mettre :
 Vaisselle, faïence et porcelaine
 Miroirs et vitres
 Ampoules, halogènes et néons



Journaux, magazines
 sans emballage plastique
 Prospectus
 Sans emballage plastique
 Enveloppe



Ne pas mettre :
 Papiers salis ou gras
 Articles d'hygiène



Bouteilles en plastique
 y compris bouteilles d'huile
 Boîtes, barquettes et bidons en métal bien vidés
 Briques alimentaires bien vidées



Ne pas mettre :
 Pots de yaourt ou crème fraîche
 Films et sacs en plastique
 Emballages contenant des restes

De nombreux objets et matériaux **interdits** sont retrouvés dans les conteneurs :

- barquettes et caissettes de fleurs,
- sacs plastiques,
- polystyrène,
- papiers souillés,
- blisters,
- papiers aluminisés...



Parallèlement au bon comportement entraînant la hausse des tonnages (68 kg/habitant en 2007), nous vous encourageons à veiller à la qualité du tri, sachant que chaque conteneur refusé par la SNN en tant que tri sélectif, engendre un coût important pour la communauté de communes.

↳ **DECHETTERIE D'ARCONNAY**

❖ **Distribution de vignettes donnant accès aux déchetteries de la Communauté Urbaine d'Alençon**

Afin d'éviter la saturation des équipements (souci de sécurité vis à vis des usagers) et de maîtriser les coûts financiers strictement inhérent à la Communauté urbaine d'Alençon, un contrôle d'accès des déchetteries s'est mis en place avec l'apposition d'une vignette (remise gratuitement) sur le pare brise des véhicules des usagers.

Cet accès est autorisé aux communes de la Communauté urbaine d'Alençon, des Communauté de Communes de l'Est Alençonnais, des Portes du Maine Normand et de la Vallée du Sarthon.

Pour obtenir cette vignette, les solutions suivantes sont à votre disposition :

- Des agents se trouveront sur les déchetteries : soit à la déchetterie d'Arçonay (« La Noë de Geigne », Départementale 30), soit à la déchetterie Alençon-Nord (Rue Nicolas Appert), aux jours et horaires suivants : le lundi et le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h, le Samedi de 9 h à 13 h et de 14 h à 19 h. Cette distribution se fera jusqu'au lundi 29 septembre.
- Soit au Service Déchets Ménagers de la Communauté urbaine d'Alençon, Service Techniques - Rue Alexandre 1^{er} à Alençon, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Seuls les particuliers ont accès à ces déchetteries. Ces dernières sont interdites aux professionnels.

Cette vignette vous sera remise après présentation de la carte grise du véhicule accompagné d'un justificatif de domicile.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter le service déchets ménagers de la CUA au 0 800 50 89 81 (appel gratuit).

❖ Les déchets acceptés



❖ Les déchets interdits

- Ordures ménagères
- Médicaments
- Bouteilles de gaz, extincteurs
- Cadavres d'animaux.

❖ Horaires d'ouverture

Périodes	En semaine	Le samedi
avril à octobre	9 h 00 - 12 h 00	9 h 00 - 13 h 00
	14 h 00 - 19 h 00	14 h 00 - 19 h 00
novembre à mars	10 h 00 - 12 h 00	9 h 00 - 13 h 00
	14 h 00 - 17 h 00	14 h 00 - 18 h 00

❖*La déchetterie est fermée les dimanches et jours fériés ❖*

INFORMATIONS COMMUNALES

TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2008



A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'appliquer pour l'exercice 2008 aux taxes directes locales les taux suivants :

• Taxe d'habitation.....	7,93 %
• Taxe foncier bâti.....	12,33 %
• Taxe foncier non bâti	31,51 %

SUBVENTIONS COMMUNALES 2008



• C.C.A.S. de BERUS	500 €
• Association des Retraités de Bérus	390 €
• Association des Anciens combattants de Bérus	420 €
• Comité des Fêtes de Bérus	600 €
• A.C.O.F. du Canton de Saint Paterne.....	112 €
• F.D.G.D.E.C. de Bérus	100 €
• Comice Agricole Canton de Saint Paterne	190 €
• I.M.C. La Fresnay sur Chédouet	25 €
• Amicale des sapeurs Pompiers d'Oisseau le Petit	27 €
• A.D.M.R. Fresnay sur Sarthe	37 €
• LADAPT - Centre de Saturnin	50 €
• A.S.I.D.P.A.....	37 €
• Association des Parents d'élèves « La Marelle »	50 €
• Centre Social Rural (Banque alimentaire)	40 €
• Association des Parents d'élèves du Collège des Alpes Mancelles.....	50 €

LES BUDGETS MUNICIPAUX



↳ BUDGET DE LA COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Comptes	Libellés	ANNÉE 2007		ANNÉE 2008 Prévisions
		Prévus	Réalisés	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	66 177,00	23 772,93	286 105,00
012	CHARGES DU PERSONNEL	84 467,00	73 818,70	86 889,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	13 961,00	13 961,00	13 961,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	43 491,00	37 275,54	43 546,00
66	CHARGES FINANCIERES	294,00	291,43	137,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	80,00	0,00	80,00
022	DEPENSES IMPREVUES	1 300,00	0,00	1 300,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	40 325,00	0,00	13 878,00
042	OPER. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 022,00	1 021,28	1 310,00
TOTAL DES DEPENSES		251 117,00	150 140,88	447 206,00
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	1 260,00	957,75	1 990,00
72	TRAVAUX EN REGIE	0,00	0,00	0,00
73	IMPOTS ET TAXES	82 740,00	89 222,58	90 086,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	60 001,00	66 094,92	69 412,00
75	AUTRES PROD. DE GESTION COURANTE	28 978,00	28 924,60	209 175,00
013	ATTENUATION DE CHARGES	182,00	0,00	182,00
76	PRODUITS FINANCIERS	1,00	0,00	1,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2,00	0,00	2,00
79	TRANSFERTS DE CHARGES	0,00	0,00	0,00
002	EXCEDENT REPORTE	77 953,00	77 952,82	76 358,00
TOTAL DES RECETTES		251 117,00	263 152,67	447 206,00
EXCEDENT			113 011,79	

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS ET DETTES	3 643,00	3 642,06	1 614,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	862,00	861,12	9 862,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 349,00	13 749,44	31 260,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 401,00	1 097,93	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	22 800,00	22 800,00	0,00
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	32 577,00
TOTAL DES DEPENSES		50 055,00	42 150,55	75 313,00
10	APPORTS DOTATIONS ET RESERVES	4 162,00	4 161,99	37 015,00
13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	439,00	284,00	310,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	22 800,00
021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	40 325,00	0,00	13 878,00
040	OPER. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 022,00	1 021,28	1 310,00
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	4 107,00	4 107,00	0,00
TOTAL DES RECETTES		50 055,00	9 574,31	75 313,00
DEFICIT			32 576,24	

↳ BUDGET ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE

Comptes	Libellés	ANNÉE 2007		ANNÉE 2008 Prévisions
		Prévus	Réalisés	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 863,00	3 289,08	11 799,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	1 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	11 505,00	11 400,62	12 505,00
68	DOTATIONS AUX AMORTIS ET PROVISIONS	10 615,00	10 614,72	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	43 717,00	0,00	43 077,00
042	OPE. D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	12 350,00
TOTAL DES DEPENSES		71 700,00	25 304,42	80 731,00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES	24 446,00	27 712,79	28 505,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	9,63	10,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 711,00	5 710,20	0,00
042	OPE. D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	6 442,00
002	RESULTAT 2003 REPORTE	41 543,00	41 543,63	45 774,00
TOTAL DES RECETTES		71 700,00	74 976,25	80 731,00
EXCEDENT			49 671,83	

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 711,00	5 710,20	0,00
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS ET DETTES	9 436,00	8 801,44	9 800,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	66 185,00	0,00	0,00
040	OPE. D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	6 442,00
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	47 948,00	47 948,22	3 897,00
TOTAL DES DEPENSES		129 280,00	62 459,86	86 324,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	4 384,00	4 384,00	3 897,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	70 564,00	43 564,00	27 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	0,00	0,00
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	10 615,00	10 614,72	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION OPE. D'ORDRE DE TRANSF ENTRE	43 717,00	0,00	43 077,00
040	SECTIONS	0,00	0,00	12 350,00
001	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES		129 280,00	58 562,94	86 324,00
DEFICIT			-3 896,92	

↳ **BUDGET DE LA TRANCHE 2 DU LOTISSEMENT LA NOEE**
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Comptes	Libellés	ANNÉE 2007		ANNÉE 2008 Prévisions
		Prévus	Réalisés	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	269 355,00	211 883,53	63 170,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COUR.	0,00	0,00	207 765,00
66	CHARGES FINANCIERES	4 000,00	0,00	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00	0,00	500,00
042	OPER. D'ORDR TRANSF ENTRE SECTION	0,00	0,00	22 772,00
043	OPER. D'ORDR A L'INTER DE LA SECTION	4 500,00	0,00	500,00
TOTAL DES DEPENSES		278 355,00	211 883,13	294 707,00
70	VENTES DES SERVICES ET DU DOMAINE	198 000,00	189 112,00	294 207,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00	0,00
79	TRANSFERTS DE CHARGES	0,00	0,00	0,00
042	OPER. ORDRE DE TRANSF ENTRE SECT.	75 855,00	22 771,53	0,00
043	OPER. ORDRE A L'INTER DE LA SECT.	4 500,00	0,00	500,00
002	EXCEDENT 2003 REPORTE	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES		278 355,00	211 883,53	294 707,00
EXCEDENT				
DEFICIT				

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Comptes	Libellés	ANNÉE 2007		ANNÉE 2008 Prévisions
		Prévus	Réalisés	
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNT ET DETTE	0,00	0,00	22 800,00
010	STOCKS	22800,00	0,00	0,00
040	OPER. ORDRE TRANSF. ENTRE SECTION	75855,00	22771,53	0,00
TOTAL DES DEPENSES		98 655,00	22 771,53	22 800,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	98 655,00	22 800,00	0,00
010	STOCKS	0,00	0,00	0,00
040	OPE. D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECT.	0,00	0,00	22 772,00
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00	0,00	28,00
TOTAL DES RECETTES		98 655,00	22 800,00	22 800,00
EXCEDENT			28,47	

TARIFS 2008 DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

• Vin d'honneur	30,49 €
• Location pour une durée de 24 heures	106,71 €
• Location pour une durée 48 heures	137,20 €
• Caution	137,20 €

La salle est louée uniquement aux habitants de la commune.

Les réservations s'effectuent à la mairie et ne seront définitives qu'après la signature du contrat de location et le versement d'arrhes correspondants à 50 % du montant de la location.

Le règlement intérieur de la salle polyvalente devra être strictement respecté.

Le loueur devra fournir une attestation d'assurance responsabilité civile lors de la remise des clés.

TRAVAUX REALISES EN 2007



- Lotissement communal La Noëe :
 - Fin de l'aménagement de la 1^{ère} et 2^{ème} tranche.
 - Aménagement de la 3^{ème} tranche de travaux.
 - Réalisation bassin de rétention.
 - Revêtement des allées piétonnes et des entrées des habitations.
 - Travaux de drainage.
- Changement des blocs secours dans la salle des fêtes.
- Goudronnage de l'accès à la salle des fêtes et du trop plein place de la Mairie.
- Pose d'une dalle béton autour des conteneurs à la sortie du Bourg
- Remplacement des fenêtres de la Mairie.

INVESTISSEMENTS

↪ ACQUISITIONS 2007

- Tondeuse autoportée KUBOTA.
- Matériel de bureau : Encolleuse, plastifieuse.

↪ ACQUISITIONS REALISEES 2008

- Matériel de bureau : Imprimante et scanner.
- Echelle, compresseur et tronçonneuse.
- Achat d'un terrain à Madame et Monsieur Claude BURSON.

↪ INVESTISSEMENTS PREVUS EN 2008

- Mise en œuvre de la procédure de révision simplifiée du P.O.S.
- Acquisition d'un terrain appartenant à Madame FOUCOIN pour l'aménagement de l'aire de manœuvre à La Feuillère destinée aux camions de collecte des ordures ménagères.
- Aménagement de la 3^{ème} tranche de travaux et modification de l'éclairage public au lotissement communal La Noëe.
- Restauration des portes SAS de l'église
- Projet d'enfouissement des réseaux aériens de téléphone suite au renforcement partiel du réseau électrique à la Palestine (voir communiqués du Maire page 25 pour plus d'informations).

PROJETS 2009

- Extension du réseau d'assainissement du cimetière jusqu'à « L'Arcis ».
- Aménagement parking en face du cimetière après acquisitions foncières.
- Etude de l'aménagement du bourg.



COMMUNIQUES DU MAIRE

↳ LES TONDEUSES ET AUTRES ENJINS A MOTEUR THERMIQUE (UTILISES A TITRE PRIVE PAR LES PARTICULIERS)



Nous avons la chance d'habiter en campagne, dans une commune paisible où les règles de vie ne sont pas particulièrement restrictives.

Pour autant, cela n'autorise pas et ne permet pas tout et n'importe quoi.

Lorsque vous utilisez ces engins à moteur qui génèrent une nuisance sonore indéniable, ayez le réflexe de savoir si le moment où vous l'utilisez ne va pas troubler ou gêner vos voisins.



Raisonnablement certains horaires et jours peuvent être évités, à savoir :

- avant 10 heures,
- entre 12 heures et 14 heures,
- après 19 heures,
- les dimanches et jours fériés.



Si, pour une **raison exceptionnelle**, vous êtes **amenés à utiliser** un de ces engins à moteur en dehors des horaires conseillés, **allez voir vos voisins** pour leur demander si cela ne les dérange pas.

Cette démarche « de bon voisinage et de respect » sera appréciée par vos voisins et vous trouverez probablement un compromis acceptable.

Appliquons toutes ces recommandations pour le respect de chacun.

↳ PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS EDF ET DE TELEPHONE A LA PALESTINE



Ces travaux qui seront réalisés fin 2008 voire début 2009, ne figuraient pas dans les projets de la nouvelle équipe municipale, c'est pour cette raison que nous vous devons quelques explications.

Ce chantier s'est trouvé à l'ordre du jour suite à un besoin de renforcement du réseau par EDF pour corriger des problèmes de baisse de tension pour une habitation située en bout de ligne.

S'agissant d'un renforcement de ligne, le Conseil général nous a proposé l'enfouissement du réseau électrique qu'il finance à 100 %.

Dans ce cas, il reste à financer par la commune 70 % du coût de l'enfouissement du réseau France-Télécom et le remplacement des poteaux par des candélabres pour l'éclairage public.

La décision a été prise par le conseil municipal de réaliser ces travaux en raison de l'intérêt que représente la prise en charge à 100 % de l'enfouissement EDF sur le secteur de La Palestine très rocheux.

Il est à noter que si cette option n'avait pas été retenue et que dans quelques années, nous demandions l'enfouissement du réseau, nous ne pourrions plus prétendre à cette prise en charge à 100 % mais à 70 %.

Ce chantier ne concerne qu'une partie du réseau de La Palestine se situant entre le transformateur de la Palestine et la limite du lotissement de La Noée.

Pour la partie restante de La Palestine, un chiffrage a été effectué afin d'étudier la possibilité de l'effectuer en même temps. Mais, en raison du coût et de la charge pour la commune, le conseil n'a pas retenu ce projet car **dans ce cas il s'agit d'enfouissement de réseau EDF (avec prise en charge à 70 % par le Conseil Général)** et non plus de renforcement EDF (avec prise en charge à 100% par le Conseil Général).

C'est l'opportunité du taux de financement et le souci d'utiliser au mieux les fonds publics qui ont justifié notre décision.



LA VIE DE VOS ASSOCIATIONS

↪ LE COMITE DES FETES 



07 décembre 2007 ⇨ Arbre de Noël



8 mars 2008 ⇨ SOIREE « COUSCOUS » : Bonne participation



31 mai 2008 ⇨ Fête communale soirée « MOULES FRITES »



🎵 Ambiance toujours aussi chaleureuse 🎵

Pause petit déjeuner pour les bénévoles



✂ PROCHAINS RENDEZ-VOUS EN 2008 ✂



12 septembre 2008 ⇨ Concert de cuivres et bois interprété par l'Ecole de Musique des Alpes Mancelles à l'Eglise de BERUS



4 octobre 2008 ⇨ Loto



5 décembre ⇨ Arbre de Noël

↳ ASSOCIATION DES AINÉS RURAUX



Je profite de l'édition périodique du petit journal « l'Echo » pour vous informer sur l'état actuel de notre club et sur les évolutions que nous espérons voir apparaître dans les mois futurs.

Aujourd'hui l'association compte 37 adhérents, nos activités sont les suivantes :

- jeux de cartes,



- marche,

- participation aux diverses activités proposées par les différents clubs du canton.

Nous nous réunissons le premier et le troisième jeudi de chaque mois.



Il y a maintenant un entraînement de pétanque tous les mardis à 17 heures sur les deux terrains de la Noë.

Nous avons organisé un loto, un concours de belote et un concours de 17 que nous renouvelons l'année prochaine.

Il y aura une sortie **le 9 octobre** prochain à Château Gonthier.



Ce club est devenu très dynamique grâce au dévouement des membres de son bureau que je remercie et félicite.

Venez nous rejoindre vous serez les bienvenus.

Le Président

Gilbert GOSET

↳ ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Créée en 1979, elle comprend tous les combattants de toutes les générations de feu :

- 1914 - 1918
- 1939 - 1945
- Indochine
- Algérie



Actuellement, il ne reste que les Combattants de la guerre d'Algérie.

Cette association est administrée par un collège de trois personnes :

- Président : Edward PROCOLAM
- Secrétaire : Maurice BOULLAND
- Trésorier : Roger GUILLET



Nous sommes tous les trois à votre disposition pour toutes questions que vous pourriez vous poser et tous les renseignements utiles.

Par ailleurs, nous essayons, dans la mesure du possible, d'associer nos jeunes à nos cérémonies :

Le devoir de mémoire s'impose à tous.

Lors de notre Assemblée générale, le 7 novembre 2007, nous avons arrêté les manifestations pour l'année 2008, à savoir :

- 19 mars ⇒ Dépôt de gerbe à 11 h 00.
- 26 avril ⇒ Congrès départemental à Coulaines.
- 8 mai ⇒ Cérémonie commune avec ARCONNAY, CHAMPFLEUR, SAINT-PATERNE suivie du banquet annuel des anciens combattants de BERUS.
- 11 novembre ⇒ Cérémonie commune avec ARCONNAY, CHAMPFLEUR, SAINT-PATERNE à SAINT PATERNE.



↳ REPAS DES ANCIENS DE BERUS

Le 17 mai 2008 a eu lieu à la salle des fêtes le repas des anciens ouvert à toutes les bérusiennes et tous les bérusiens.

Comme chaque année la commune a offert le repas aux personnes résidant la commune et âgées de 65 ans et plus (financé par le budget CCAS).

Cette journée fut l'occasion d'honorer les doyens de la commune présents au banquet : Madame Marie-Thérèse LEROUX et Monsieur Roland TRETON.



Les doyens en compagnie du Président du club des anciens Gilbert GOSSET, Marie-Thérèse LOUVEL deuxième adjointe et Gille LAMARE maire.



↳ S.I.V.O.S.DU ROSAY NORD

Le SIVOS du Rosay Nord concerne les communes de Bérus, Béthon, Cherisay, Fyé et Oisseau le Petit, avec les écoles de Fyé et de Oisseau.

Il met à disposition des familles et pour les enfants de nos communes des cars scolaires, cantines et garderies.

LES PROJETS PÉDAGOGIQUES RÉALISÉS EN 2007 2008

Pour financer leurs différents projets, diverses opérations ont été mises en place pour récolter des fonds notamment une soirée théâtre. Ceci grâce à l'aide de deux enseignants (Emmanuel et Thierry), des parents et des communes.



Une jeune troupe pleine de talent

Les parents ont participé avec beaucoup d'humour à cette soirée très réussie



SEJOUR A LA MER ET A LA MONTAGNE

Les CE1 et les CE2 sont partis 5 jours en classe de mer à Quiberon.

Cinq jours de découverte du milieu marin : pratique de la voile, rencontre d'un pêcheur, pêche à pied.



Les CM2 du regroupement scolaire sont partis une semaine à la montagne

Ce séjour financé par les Mairies, par l'association classe de neige et par les parents a permis à nos enfants de découvrir le milieu montagnard.

Ce séjour fut riche en émotions pour nos bambins.

Ils ont pu faire du ski, des raquettes, une randonnée en chiens de traîneau.

La découverte du milieu s'est réalisée grâce à la visite du village, d'une fromagerie et d'une ferme.

Merci à Mademoiselle Godard (professeur des écoles) et à l'association classe de neige qui ont organisé ce séjour.

Les enfants sont rentrés avec des souvenirs plein la tête.

Afin que d'autres enfants aient la joie de partir, pensons à aider cette association en participant aux tombolas et aux différentes manifestations.



Départ pour une course folle en traineau

EXPOSITION FERNAND CHATELAIN



Les classes de CM2 (Mademoiselle Godard), CE1 (Madame Vrac), CP (Madame Valuet) et GS (Mademoiselle Feurprier) ont travaillé sur un artiste bien connu dans notre région, Fernand Châtelain, dont les œuvres sont visibles à l'entrée de Fyé. Ces différentes études ont abouti à une exposition au Prieuré de Vivion et une autre à l'école de Fyé qui porte le nom de cet artiste.



Bastien et Gabriel, élèves de CP, au travail

Les CM1 découvrent la restauration du site



ATELIER DE LECTURE

La classe de CM1 de Mademoiselle Anne Lise Livet a cette année, travaillé sur la lecture à haute voix.

Le but de cet exercice était d'organiser une soirée lecture publique.

Le trac a permis à ces élèves de délivrer un beau message.

Oui les enfants ont énormément de talents.

Leur professeur Anne Lise a su leur communiquer sa passion de la lecture.



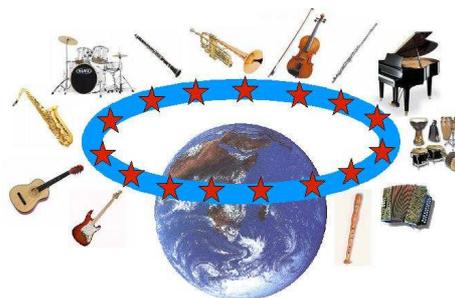
↪ ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DES ALPES MANCELLES

2 rue Abbé Lelièvre
72130 Fresnay-sur-Sarthe

☎ : 02 43 33 93 27

🕒 : 06 71 11 34 46.

@ : ecole.musique@ccalpesmancelles.fr



L'école de musique est gérée par la Communauté de Communes des Alpes mancelles.

En plus de la formation traditionnelle (solfège, instrument), l'école a pour objectif de développer la pratique collective avec différents ateliers : chorales enfants, ensemble de cuivres, ensemble d'instruments à anches, musique de chambre.

Cette formation complémentaire et très appréciée par les instrumentistes permet aussi d'intégrer les musiciens amateurs des sociétés musicales qui souhaitent se perfectionner et interpréter de nouveaux répertoires.

L'école de musique intervient également dans le milieu scolaire. Une intervenante spécialisée travaille avec toutes les écoles de la CCAM et prépare des projets communs (comédies musicales).

Elle propose les cours suivants :

- **Eveil musical** (4 à 6 ans)
- **Formation musicale** (dès 7 ans)
- **Formation instrumentale** : formation musicale et chorales d'enfants, trompette, cor, tuba, technique vocale, chant, batterie, percussions, tambour, trombone à coulisse, piano, guitare, violoncelle, musique de chambre, flûte traversière, violon, alto, clarinette, saxophone et ensemble.



❖ Pratique collective

- Ensemble de cuivres : Groupe adultes et groupe enfants
- Ensemble de bois : Clarinettes - Saxophones
- Chorales
- Ateliers : Accompagnement des fanfares et des harmonies des villages (avec mise à disposition de professeurs sur projets).
- Interventions en milieu scolaire





Tarifs 2008 / 2009



Valables pour la Communauté des Communes des Alpes Mancelles, la Communauté des Communes des Portes du Maine Normand et les membres des sociétés musicales. Autre se renseigner.

Les bons CAF, MSA et autres sont acceptés par l'école de Musique.

• Eveil et formation musicale	64 €
• Formation Instrumentale	208 €
• Formation Instrumentale (Adultes ne participant pas à des pratiques collectives)	308 €
• Chant (cours individuel)	208 €
• Chorale d'enfants	39 €
• Chorale Ophélie	39 €
• Ateliers Instrumentaux (groupe)	64 €
• Location d'Instrument	75 €

Tarifs par année (règlement par trimestre) : - 25 % à partir du deuxième enfant inscrit par foyer de la CdC des Alpes Mancelles et des Portes du Maine Normand.

QUELQUES ELEMENTS HISTORIQUES

Occupé dès l'époque Gallo-romaine, le village de Bérus est mentionné à plusieurs reprises (Vico Béruglo, villa Beauflus...) au Moyen Âge, à propos de son importance économique.

En 616, l'agglomération paraissait déjà regroupée à sa place actuelle, près de la villa du chef franc ; après s'être fixée autour du point d'eau de la fontaine.

Les principales richesses provenaient notamment de l'agriculture et du tissage.

Bérus fut le théâtre de deux évènements importants :

- deux personnes furent guillotonnées en place publique en 1842 suite à l'assassinat d'un villageois puis en 1871
- les troupes Prussiennes firent combat sur la commune provoquant la mort d'un militaire. Le tombeau du soldat inconnu lui est dédié.

D'après le site de la Communauté des Communes des Portes du Maine Normand

↳ L'ÉGLISE SAINT-GERMAIN

L'église actuelle, succédant à un temple plus ancien, paraît remonter au XV^{ème} siècle.

Son clocher en batière date du XIII^{ème} siècle, fut reconstruit ou réaménagé au cours du XVIII^{ème} siècle par l'abbé Guibert, en grande partie à ses frais.



L'église de Bérus, comme beaucoup d'autres de son époque avait des peintures intérieures partiellement visibles jusqu'à ce que des restaurations successives et malencontreuses en effacent jusqu'au souvenir.

Seul près de l'autel de la Vierge, des restes de peinture murale représentant une sainte sur un dragon. Par peinture, il faut entendre l'art de peindre sur une muraille fraîchement enduite des couleurs détrempées dans de l'eau de chaux. Ces couleurs étaient en nombre réduit parce que provenant seulement des terres ou peroxydes de fer (hématites), jaunes et rouges surtout.

Jusqu'au XVIII^{ème} siècle, les nobles et bourgeois pouvaient se faire enterrer dans les églises ce qui présentait pour la santé publique de graves dangers en temps de peste.

On désignait ainsi toutes les maladies contagieuses, faute d'en connaître la nature et l'origine.

Or, les inhumations dans l'église de Bérus furent nombreuses.

La dernière à notre connaissance remonte au 30 juillet 1768 : Marie-Magdelaine Chabot, veuve de Messire René Nicolas le Mouton de Boisdeffre.

La pierre tombale d'Antoine Amyot est encore lisible et porte la date de 1677. C'est lui qui, en 1662, eût un conflit avec de Boisdeffre au sujet de ses titres de noblesse, contestables et contestés, qui lui évitaient en tout cas de payer la taille.

Soutenu par son curé François Lecomte, farouchement hostile à de Boisdeffre, premier seigneur de ce nom (1654-1735), Aymiot n'en perdit pas moins son procès, mais trouva par la suite le moyen de ne pas payer la taille...

Bien entendu, l'honneur d'être enterré dans l'église était le privilège des riches et se payait cher.

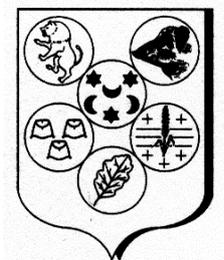
D'après le site de la Communauté des Communes des Portes du Maine Normand

↳ **LE BLASON DE LA COMMUNE**

Le blason de la commune fut reconstitué par la municipalité et l'un de ses élus Monsieur Gaston Morineau.

Les armoiries disposées en six cantons qui sont :

- le lion pour le Maine
- la Hure de sanglier pour Saint-Paterne
- les armes de la famille seigneuriale Sanson de la Houssaye (étoiles et croissants)
- les trois gibecières renvoient à la famille de Boisdeffre
- le Blé à la Palestine (lieu-dit de la commune)
- la feuille de chêne qui symbolise la forêt et son chêne tricentenaire.



Le blason représente une magnifique œuvre d'art qui fait honneur au riche passé de notre commune.

Extrait de l'Echo de BERUS n° 9 - mai 1987



↳ LA GUILLOTINE A BÉRUS

Bérus connut une double exécution capitale le 24 mai 1842 dans une ambiance de Kermesse.

Dans la nuit du 16 au 17 septembre 1841 la cloche de Bérus sonnait le tocsin. La population se portait en hâte au hameau de la Motte.

La maison d'un dénommé Michel Gaîne était en flamme et ce vieux garçon un peu bizarre et fortuné venait d'être assassiné sauvagement après une lutte féroce.

Ses assassins furent vite connus et arrêtés en quelques jours. Au début de mars 1842, deux d'entre eux furent jugés par la Cour d'Assises à la peine de mort.

La cour avait ordonné que l'exécution et l'exposition aient lieu à Bérus, telle était la législation de l'époque.

Elles furent fixées au 24 mai 1842 et l'évènement eut un retentissement considérable.

L'échaffaud avait été dressé non loin de la maison du malheureux Gaîne sur une hauteur dominant le hameau, d'où la vue portait jusqu'à Alençon.

Selon le journal d'Alençon de l'époque et de mémoire d'homme, plus de 10 000 personnes étaient accourues de très loin pour assister à ce triste spectacle. Une ambiance de fête et de kermesse régnait dans tout le coin où s'étaient installés forains, buvettes, jeux divers.

Ce lieu de Bérus porte depuis le nom de "Pâtis de la guillotine" et l'on y montrait encore sous les ajoncs et les ronces les deux pierres du supplice.

Elles ont disparu depuis mais la maison de Gaîne existe toujours.

Extrait des archives de Monsieur Gaston MORINEAU - Mieuxcé

↳ DES STATUES SAUVÉES DE L'OUBLI

Quatre statues en bois bénies par Mathurin Coppel des Ponceaux, curé prier de Fresnay sur Sarthe, ont été retrouvées récemment dans la charpente du Manoir de la Poterie par leur nouveau propriétaire en 1992.



Ces statues datent du XV^{ème} siècle, l'une représente une Vierge à l'annonciation, les trois autres des moines et probablement un ange.

Personne ne sait vraiment pourquoi elles se sont trouvées là, peut-être ont-elles été cachées au moment de la Révolution ou récupérées en l'église de Bérus par le sieur Aymiot de la Poterie dès le XVII^{ème} siècle.

D'après le site de la Communauté des Communes des Portes su Maine Normand

↳ LE TOMBEAU DU SOLDAT INCONNU

Dans un coin du cimetière de Bérus, une croix de granit porte ces inscriptions : Tombe militaire - Loi du 4 avril 1873 - Concession à perpétuité au profit de l'Etat - « Ci gît le corps d'un brave militaire mort en défendant sa patrie le 15 janvier 1871 - Priez Dieu pour lui ».



Ce tombeau ne porte pas de nom. L'histoire nous rapporte que le 15 janvier 1871, à la suite de la bataille du Mans et la défaite des troupes Françaises, celles-ci en retraite la veille, par la route nationale, étaient épuisées et redoutaient l'arrivée des Prussiens.

Des francs-tireurs du corps de Mipowski, venant d'Alençon au nombre de 43, paraît-il, s'étaient portés en reconnaissance à la rencontre des premières troupes Prussiennes qui se faisaient précéder de quelques obus d'intimidation, notamment sur les abords boisés.

Il y eût certainement un engagement. Mais la petite troupe Française dut se replier rapidement sur Alençon devant des unités nombreuses du Duc de Mecklembourg, dont l'artillerie arrivait pour prendre position sur la côte de la Feuillère et tirer sur les abords d'Alençon, où se tenaient les défenseurs de cette ville.

Toujours est-il qu'un des francs-tireurs Français fut tué d'un éclat d'obus et resta sur la berne, où il fut dépouillé de tout ce qu'il avait sur lui.

Son identification demeura impossible. La petite unité de ces volontaires supplétifs dits "francs-tireurs" "était-elle inorganisée au point de ne pas avoir le nom de celui qui manquait à l'appel au retour ?

Après la guerre, plusieurs enquêtes et demandes de renseignements parvinrent en mairie de Bérus sans résultat. L'énigme demeure...

Quoi qu'il en soit, le soldat inconnu ne fut pas oublié. Son tombeau est souvent fleuri et le centenaire de sa mort a donné lieu à l'hommage patriotique qu'il mérite.

Extrait des archives de Monsieur MORINEAU Gaston - Mieuxcé

JEUX

↪ REBUS



↪ ENIGMES

- Un petit garçon affirme : « J'ai autant de frères que de sœurs ». Sa sœur répond : « j'ai deux fois plus de frères que de sœurs ». Combien y a-t-il d'enfants dans cette famille ?
- Madame et Monsieur DUZIEL ont cinq filles. Comment s'appellent-elles ?
- Sept cars (identiques) pleins aux deux tiers partent de Sète. A Troyes, un quart des touristes descend de chaque car. Peut-on mettre les trois quarts restants dans trois cars ?

Solutions :

Rebus :
Bérus et son chène tricentenaire
Enigmes :
- Il y a 4 garçons et 3 filles.
- Betty, Baba, Noëlle, Candide et Sandra Duziel. Nest ce pas Tino Rossi ?
- Soit n le nombre de touristes que l'on peut mettre dans un car plein.
Sept cars pleins aux deux tiers, cela fait : $7 \times \frac{2}{3} \times n$ touristes.
Les trois quarts restants fait donc : $\frac{1}{4} \times 7 \times \frac{2}{3} \times n = \frac{7}{6}n$
Or, $\frac{7}{6}n > 3n$. On ne pourra pas mettre les trois quarts restants dans trois cars !